



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FEVRIER 2022

Quorum atteint : 16

Secrétariat de séance : Mme Puig

La séance commence à 18 h 05.

### Ordre du jour

**Adoption du PV du précédent CA du 09/11/2021**

**Adopté à l'unanimité.**

**Adoption du PV du précédent CA du 02/12/2021**

**Adopté à l'unanimité.**

### I-Affaires scolaires et pédagogiques

#### **Répartition DGH 2022-23**

Mme Muller présente la méthodologie et le principe de la DGH et indique qu'un ratio de HSA-HSE est à respecter. Les heures doivent être réparties tout d'abord en fonction des horaires exigées par les référentiels des formations. Les heures en plus permettent la mise en œuvre de choix pédagogiques de l'établissement, évoqués dernièrement lors du Conseil Pédagogique. Mme Muller rappelle que le lycée Blum est en plein développement et, en conséquence, des postes de titulaires sont créés ainsi que des BMP (Bloc de moyen provisoire). Un tableau Excel est diffusé et commenté afin d'exposer la répartition de la DGH selon les disciplines et les niveaux de classes.

Arrivée de M Oms et Mme Dornemain à 18h11.

Mme Gascou demande qu'elle était la DGH de l'année précédente. M. Oms explique que la DGH de 2022-2023 est en très nette augmentation par rapport à 2021-2022. Elle était de 477h alors que la nouvelle enveloppe est de 616h.

Mme Muller présente et commente les créations de postes :

2 postes en Maths Sciences

1 poste en Espagnol

1 poste en Arts appliqués

1 poste en EPS

1 poste en PSE

5 postes en coiffure

2 postes en GA (Maillol)

Des BMP (blocs de moyens provisoires) seront aussi à pourvoir ainsi que des CSR (Compléments de Service Rendus), dans le cadre du transfert de deux classes de GA du lycée Maillol au lycée Blum, effectifs en Lettres-Histoire, en Lettres-Anglais, en EPS, en Eco-Gestion.

1 CSR 12h en français (Maillol)  
1 BMP 12h en anglais  
1 BMP 13h en EPS  
1 CSR 6h en Eco-gestion (Maillol)  
1BMP 6h en Eco-gestion  
1 BMP 9h en Bio-tech-PSE  
1 BMP 5h en Technologie  
1BMP 15h en Esthétique

Mme Muller complète son argumentaire quant à la répartition.  
Sur le constat qu'1h30 de cours en technologie professionnelle en classe entière était particulièrement difficile et peu efficient avec les élèves de CAP, le conseil pédagogique a proposé d'aligner ce cours sur les groupes de formation professionnelle à 12 élèves. Ce choix est apparu plus pertinent pour les équipes. Ce choix oblige de transformer l'AP existant en groupe en un AP en classe entière à 18 élèves.

Des groupes de 12 élèves semblent également nécessaires en sciences en CAP pour permettre les manipulations exigées par le programme dans de bonnes conditions. Le choix a donc été fait de transformer l'AP en groupe de 12, en un AP en classe entière à 18, afin de récupérer les heures nécessaires à ce dédoublement.

Il manque 1h pour assurer la DNL en seconde Bac pro AGORA. Cette heure a été demandée en HSA au rectorat.

1h de français en plus des horaires officiels a été mise en 3°Prépa Métier afin de réaliser le programme PRODAS (Programme de Développement Affectif et Social). Cette classe demande un accompagnement particulier pour des élèves fragiles.

Mme Muller annonce que la répartition des IMP sera votée ultérieurement ; la Provisure présente néanmoins la proposition de répartition des 7,5 IMP.

<b>IMP</b>	<b>Professeurs</b>	<b>Taux</b>
Coordination coiffure (gestion stock)	Mme Adelle	1
Coordination esthétique (gestion stock)	Mme Teupootahiti	1
Coordination disciplinaire Labo Sciences	M Leroy	1
Référent Culture et commission numérique	Mme Parce Boé	1,50
Référent Numérique	Mme Martins Vallaud	1,25
Correspondant ENT	M Lozano	1,25
Référent MC CCC	M Lozano et Mme Le Berrigaud	0,5
<b>Total</b>		<b>7,50</b>



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**La répartition de la DGH est adoptée à l'unanimité.**

## **II-Affaires financières**

### **1-Tarif internat AED/SCU/Contractuel**

Mme Gascou rappelle que les personnels AED, SCU et Contractuels de Région et d'Education nationale ont la possibilité d'être hébergés à l'internat du lycée moyennant la somme de 12 euros par nuitée. Pour cette catégorie de personnels il est proposé la nuitée à 7 € pour soutenir ces personnels employés précairement avec de petits salaires. Les autres tarifs restent inchangés.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2-DBM et décisions de l'ordonnateur :**

Les membres du Conseil d'Administration sont informés de la passation de deux décisions de l'ordonnateur :

- Transfert de 7.000 € du SRH /LOGIS/2FCSH vers le SRH/PRODUI/0DENR en dépenses pour tenir compte des observations formulées par les autorités de contrôle qui estiment que le montant des denrées alimentaires au titre du budget 2022 est insuffisant.
- Transfert d'une somme globale 17.000 € en recettes du SRH/SEBER/0DPFORFAIT et SRH/:SHEBER/0INTERNE vers le SRH/SHEBR/0INT EXT pour tenir compte des recettes corrélatives à l'hébergement des élèves du Lycée Aristide Maillol de Perpignan..

Les membres du Conseil d'Administration sont informés de la passation d'une décision budgétaire modificative portant sur la création d'une ligne budgétaire sur le SRH/LOG/2FCSH correspondant à des ressources spécifiques notamment la prise en charge par la Région des frais engendrés par les réparations de matériels de cuisine.

### **3-Convention UPE2A**

Des conventions avec les lycées des Pyrénées Orientales ont été établies pour gérer l'organisation administrative, pédagogique et financière de l'accueil des élèves allophones de la section UPE2A au lycée.

Mme Gascou précise que cette prise en charge financière est lourde car il s'agit de facturer les repas pris par ces élèves à chaque établissement scolaire. Il demeure parfois difficile d'identifier ces élèves et leur établissement d'origine.

**Adopté à l'unanimité.**

### **4-COP du logement du proviseur par une nouvelle ARL titulaire**

Début mars 2022, Mme SERRANO Emmanuelle prendra ses fonctions en tant qu'agent de Région.



ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Le logement affecté au chef d'établissement vacant va lui être affecté jusqu'au 31 août 2022 moyennant un loyer fixé par la Région de 331,50 € .

**Adopté à l'unanimité.**

### **5-Nomination de Madame Olivia Noyé en qualité de mandataire.**

Mme Olivia Noyé assure le mi-temps de Mme Gasco. Afin de pouvoir légalement manier des fonds publics, elle est nommée mandataire.

**Adopté à l'unanimité.**

### **III- Questions diverses**

Aucune question n'a été portée à la connaissance de Madame MULLER préalablement à ce Conseil d'Administration.

Mme Muller profite de l'instance convoquée pour évoquer une situation problématique. L'établissement a été attaqué au Tribunal Administratif par une ancienne élève pour non-conformité des aménagements prévus dans le cadre de son handicap pour les examens. Mme Muller annonce, que malgré un mémoire rédigé, circonstancié et assisté par la Cellule Juridique du Rectorat, il est possible que le lycée soit condamné à verser la somme de 6 000 euros. Cette somme sera à prendre sur le budget du lycée au moyen d'un prélèvement sur fonds de roulement.

Mesdames IBERGAY et LAFFITTE mettent l'accent sur le fait que, compte tenu de l'accueil prévu de 3 classes supplémentaires à la rentrée scolaire 20202, la création de postes d'agent et de postes administratifs serait opportune. Madame GASCOU précise que la gestion seule de l'intendance est difficile. Madame MULLER abonde dans ce sens en précisant qu'il devient urgent d'avoir une secrétaire à plein temps et un mi-temps supplémentaire à l'intendance.

La séance est levée à 19 h 10.

Provisure

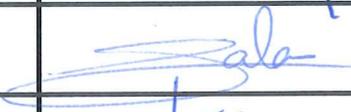
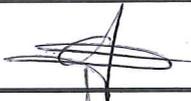
Mme Muller



Secrétaire de séance

Mme Puig

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION	FONCTION	
Madame Sonia MULLER	Proviseure	
Madame Sabine SALA	CPE	
Madame Isabelle GASCOU	Gestionnaire	
Monsieur Bruno OMS	DDFPT	
ELUS LOCAUX	COLLECTIVITES	
FRANCOIS Laurence	Collectivité de rattachement	RONEN-GAY o surin ou
MOLI Samuel	Collectivité de rattachement	
PUJOL Danielle	Commune siège	
CAUSADIAS Ludivine	Personnalité qualifiée au titre des salariés	
ENSEIGNANTS TITULAIRES	EMARGEMENT	
BOTTIN Isabelle		
DORNEMAIN Elodie		
IBERGAY Marie Pierre		
MARTINVILLE Romain		
MOKHTARI Sarah		
TEUPOOTAHITI Laetitia		
TRENQUIER Conchita		
PUIG Thérèse		
THIRION Audrey		

<b>PERSONNEL ASST</b>	
BUHOUR Francis	<del>Signature</del>
CAPEAU Marie-lise	<del>Signature</del>
LAFFITE Monique	Signature
<b>ELEVES TITULAIRES</b>	
AYOUB Beloufa	
PLA Melissa	
WALCOTT Béatrice	Suppléant : Masson Enzo 1 cop 2 <u>Gla</u>
<b>PARENTS D'ELEVES TITULAIRES</b>	
BELLATON Guillaume	
SAINGES Dorothée	